

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Ouellet Sabrina

<https://www.cadre21.org/membres/1dda41e14eb21cf1e6a5e549>

Date d'obtention : 2024-01-09 14:57:06

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace qui amène les intervenants à suivre une démarche claire et sécurisante. C'est une méthode réfléchie en communauté (policier, dpcp,dpj, école). Un intervenant qualifié peut utiliser cette méthode lorsqu'il a reçu la trousse suite aux formations. Seul l'école ayant une entente de service peut employer l'outil d'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'outil va me donner des repères sécurisants et efficaces pour intervenir avec toutes les parties. En tant que Direction, nous voulons être éducatif et protecteur de l'élève. Je crois que d'utiliser la trousse va donner une crédibilité à mes actions.

Évidemment, de façon égoïste, je souhaite que cette trousse permette d'abaisser le niveau de stress relié à la peur de l'erreur lors d'intervention. De plus, la formation permet de consolider des apprentissages reçues depuis plusieurs années.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À m'assurer de leur plein fonctionnement scolaire. Les événements rapidement prises en charge favorisent la réintégration scolaire et ce sans effet collatéraux.( décrochage, dépression, automutilation, etc). Comme nommé plus haut, en utilisant une trousse fiable, les jeunes se sentiront sécurisés de la méthode partielle. Je retiens la différence entre un acte malveillant et involontaire...